A A

l Jean Pâques, 4b Louvain-la-Neuve Fond 1348

JEUDI 24 AVRIL 2014

8h45 Accueil des participants

9h00 • Le droit bruxellois de la politique économique P.O. de BROUX, Professeur à l'Université Saint-Louis et chargé de cours invité à l'UCL, et M. BELMESSIERI, Avocate au Barreau de Bruxelles et assistante à l'Université Saint-Louis

Planification et hiérarchies enchevêtrées en Région de Bruxelles-Capitale P. COENRAETS, Avocat au Barreau de Bruxelles, professeur à la Haute École Lucia de Brouckère et chargé d'enseignement à la Solvay Business School

10h00 - Retour d'expériences sur les sanctions pénales et administratives en matière d'urbanisme et d'environnement C. REINESON, Substitut du Procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, et F. TULKENS, Avocat au Barreau de Bruxelles et chargé d'enseignement à l'Université Saint-Louis

10h30 Pause-café

11h00 - Ateliers 6-7

12h30 - Lunch

14h00 Le droit bruxellois des pouvoirs locaux : entre centralisation et coopérations

D. YERNAULT, Maître de conférences à l'ULB, conseiller juridique à la SRIB, et I. MATHY, Avocate au Barreau de Bruxelles et assistante chargée d'enseignement à l'Université Saint-Louis

14h30 Panel des groupes politiques démocratiques du Parlement

16h00 - Conclusions générales H. DUMONT, Professeur à l'Université Saint-Louis

16h30 - Clôture des travaux par le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, suivie d'un verre de l'amitié

Protection de l'environnement

- L'évaluation des incidences à Bruxelles
- O. DI GIACOMO. Avocat au Barreau de Bruxelles
- Le permis d'environnement
- C. LEPINOIS, Avocat au Barreau de Bruxelles
- Les permis et certificats d'urbanisme et de lotir

F. DE MUYNCK, Avocat au Barreau de Bruxelles et assistant à l'ULB, et O. LEGRAND, Professeur invité à la Haute-École Paul-Henri Spaak et collaborateur scientifique à l'ULB

Séance de questions - réponses

Habitat et énergie

- Les spécificités bruxelloises de la régionalisation de la politique du logement N. BERNARD, Professeur à l'Université Saint-Louis, et J. SOHIER, Avocat au Barreau de Bruxelles et maître de conférences à l'ULB
- Le droit bruxellois de l'énergie
- P. BOUCQUEY, Conseiller juridique en chef à la Commission de régulation de l'électricité et du gaz et collaborateur scientifique à l'Université Saint-Louis, et R. LEFERE, Secrétaire général de Sibelga
- La performance énergétique des bâtiments à Bruxelles : d'une réglementation isolée à un code édifiant
- M. VANDERSTRAETEN, Avocat au Barreau de Bruxelles et assistant à l'Université Saint-Louis
- Séance de questions réponses

Mercredi 23 et jeudi 24 avril 2014 Parlement de la Région Bruxelles-Capitale

25 ANS DE DROIT BRUXELLOIS (1989-2014) **UN PREMIER BILAN**

Sous la coordination de Dimitri Yernault. Bruno Lombaert et Pierre-Olivier de Broux



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

INFORMATIONS PRATIQUES

Mercredi 23 et jeudi 24 avril 2014 (de 9h à 17h15)

Parlement de la Région Bruxelles-Capitale Rue du Lombard 69, B-1000 Bruxelles

Ce colloque est agréé par avocats.be

Larcier Formation

0800 39 067 formation@larciergroup.com





RAMME

PROG

COLLOQUE Mercredi 23 et jeudi 24 avril 2014

25 ANS DE DROIT BRUXELLOIS (1989-2014) UN PREMIER BII AN

Bruxelles... Région aux institutions multiples abritant les capitales du Royaume, des Communautés française et flamande mais aussi la sienne propre, siège de l'Union européenne et d'autres organisations internationales, Bruxelles doit cependant avant toute chose veiller au quotidien à l'avenir de sa population (pour l'heure bondissante), de ses entreprises, de ses associations, de ses communes et quartiers.

Pour déployer des politiques publiques adaptées à un territoire, essentiellement urbain, de 162 km². Bruxelles s'est dotée d'un droit qui peut répondre à ces besoins, ce qui était très loin d'être le cas avant les premières élections régionales de 1989. Les normes législatives et réglementaires des institutions bruxelloises adoptées depuis un quart de siècle recouvrent désormais une très grande variété de domaines matériels d'intervention.

À l'instigation du Centre de droit public de l'Université Libre de Bruxelles et du Centre interdisciplinaire de recherches en droit constitutionnel et administratif (CIRC) de l'Université Saint-Louis - Bruxelles, une quarantaine d'auteurs issus du monde académique et/ou des praticiens du barreau, des administrations ou de la magistrature publieront un ouvrage collectif qui exposera, matière par matière, les grandes lignes de l'évolution du droit bruxellois et sa situation la plus actuelle. Le présent colloque, organisé dans l'enceinte du Parlement bruxellois et avec le soutien du Gouvernement bruxellois, est l'occasion de présenter une partie plus que significative des travaux déjà accomplis. Cette analyse d'ensemble du droit bruxellois permettra de déceler quel est l'apport du droit à l'émergence d'une identité bruxelloise et s'offrira ultérieurement à plusieurs dialogues avec les milieux intéressés de la vie bruxelloise et les disciplines qui prennent Bruxelles pour objet d'étude.

MERCREDI 23 AVRIL 2014

8h45 - Accueil des participants

RAMME

PROG

- 9h00 Accueil par la Présidente du Parlement bruxellois
- Allocutions de Mme Annemie SCHAUS, Vice-rectrice à la politique académique de l'ULB, et Mr Sébastien VAN DROOGHENBROECK, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Saint-Louis
- 9h20 Un mot sur l'organisation des travaux par Dimitri YERNAULT, Maître de conférences à l'ULB, conseiller juridique à la SRIB
- Le droit bruxellois institutionnel

T. WYNGAARD. Président du Port de Bruxelles et assistant à l'ULB, P. VANLEEMPUTTEN, Directeur des services législatifs au Parlement bruxellois, et G. NINANE, Avocat au Barreau de Bruxelles et assistant à l'ULB

Quelques points nodaux de l'exercice des compétences bruxelloises

> X. DELGRANGE. Premier Auditeur chef de section au Conseil d'État, chargé d'enseignement à l'Université Saint-Louis et maître de conférences à l'ULB, et J. SAUTOIS, Avocate au Barreau de Bruxelles et doctorante au Centre de droit public de l'ULB

- 10h30 Pause-café
- 11h00 Aperçu du droit des politiques sociales de la Commission communautaire française

B. VANLEEMPUTTEN, Greffier du Parlement francophone bruxellois, M. EL BERHOUMI, Professeur invité à l'Université Saint-Louis, et N. BONBLED. Professeur invité à l'UCL et avocat au Barreau de Bruxelles

- De impact van de Vlaamse Gemeenschapscommissie op het sociaal beleid in het tweetalige gebied Brussel-Hoofdstad E. VANDENBOSSCHE, Vakgroep Publiekrecht, afdeling Staats- en Bestuursrecht (VUB) en voorzitter van de Vaste Commissie voor Taaltoezicht
- 12h00 Le droit bruxellois de la culture C. ROMAINVILLE, Chargée de recherche du F.N.R.S. à l'UCL
- 12h30 Lunch
- 14h00 Ateliers 1-2-3
- 15h30 Café
- 16h00 Ateliers 4-5
- 17h15 Fin des travaux

Aide aux personnes

- Le droit bruxellois des maisons de repos, M. KAISER, Avocat au Barreau de Bruxelles et collaborateur scientifique à l'UCL. et E. GOURDIN, Avocat au Barreau de Bruxelles
- L'aide à la jeunesse en Région de Bruxelles-Capitale, S. HUBLAU, Avocate au Barreau de Bruxelles et. S. VANOMMESLAEGHE. Expert au cabinet de la Ministre des Affaires sociales
- Zoom sur les compétences de la Commission communautaire commune en matière de santé, S. ADRIAENSSEN. Avocate au Barreau de Bruxelles et assistante à l'Université Saint-Louis
- Séance de questions réponses

Organisation de l'administration

- Brusselse recht van ambtenarenzaken Droit bruxellois de la fonction publique, K. LEUS, Staatsraad en Professor aan de VUB. F. BELLEFLAMME. Avocat au Barreau de Bruxelles et assistant à l'Université Saint-Louis, et E. SLAUTSKY, Aspirant auprès du F.N.R.S. à l'ULB
- L'accès aux documents administratifs en Région bruxelloise, M. LEROY, Conseiller d'État et professeur à l'ULB, et E. WILLEMART, Auditeur au Conseil d'État et maître de conférences invitée à l'UCL
- La participation du public en Région de Bruxelles-Capitale: l'exemple de la législation relative aux permis d'environnement. Y. MOSSOUX. Assistant à l'ULB
- Séance de questions réponses

Finances publiques

- Les finances publiques régionales : l'autonomie sous pression européenne. B. LOMBAERT. Avocat au Barreau de Bruxelles et collaborateur scientifique à l'Université Saint-Louis, et M. OSWALD, Auditeur au Conseil d'État et assistant à l'ULB
- Le droit bruxellois des finances communales : l'imagination au pouvoir ?, D. YERNAULT, Maître de conférences à l'ULB, conseiller iuridique à la SRIB
- Séance de questions réponses

Emploi et formation

- Le droit bruxellois de l'emploi et de la formation professionnelle, D. DUMONT, Professeur à l'ULB, et N. VAN LEUVEN. Auditeur au Conseil d'État et assistante à l'Université Saint-Louis
- Le droit bruxellois de l'économie sociale et plurielle, M. VERHAEGEN, Juriste à la Boutique de gestion asbl
- Séance de questions réponses

- Le transport en commun urbain et vicinal : La STIB, association de droit public, P. GOFFAUX, Vice-Doyen de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB et avocat au Barreau de Bruxelles
- Les outils de mobilité « douce » réglementés en droit bruxellois : la fin politique justifie-t-elle les moyens
- L. THOMMES, Avocat au Barreau de Bruxelles, et L. BURNON, Avocate au Barreau de Bruxelles
- Le droit du stationnement à Bruxelles. M. BELMESSIERI. Avocate au Barreau de Bruxelles et assistante à l'Université
- Séance de questions réponses

NSCRIPTION

Nom

À retourner avant le 16 avril 2014

Larcier Formation

Fond Jean Pâques 4 b • 1348 Louvain-la-Neuve 0800 39 067 • formation@larciergroup.com

COLLOQUE

25 ANS DE DROIT BRUXELLOIS (1989-2014) UN PREMIER BILAN

Société		
Rue et n°		
CP - Ville		
N° de TVA		
☐ Non assujetti		
e-mail		
Tél		
☐ 350,00 € HTVA (21%): prix incluant l'ouvrage contenant les Actes définitif du colloque		
☐ 150,00 € HTVA (21%): j'accompagne une personne inscrite au colloque (ouvrage contenant les Actes définitifs du colloque non inclus) Nom de la personne que j'accompagne:		
,		
Inscriptions aux ateliers*		
Mercredi 23 avril 2014		
de 14h à 15h30 : Je m'inscris à l'Atelier 1 □	Atelier 2 □	Atelier 3 □
de 16h à 17h15 : Je m'inscris à l'Atelier 4 □	Atelier 5 □	
Jeudi 24 avril 2014		
de 11h à 12h30 : Je m'inscris à l'Atelier 6 □	Atelier 7 □	
*L'inscription aux ateliers est obligatoire		

Une fois votre demande enregistrée, une facture vous sera envoyée. Attention, l'inscription au colloque ne sera effective que lorsque cette facture aura été acquittée. Seuls les participants en ordre d'inscription et de paiement auront accès au colloque. Merci de vous munir d'une preuve de paiement en cas de paiement tardif. Nombre de places limité.

Date - Signature



INSCRIPTIONS EN LIGNE

www.larcier.com > Onglet : Formations - Collogues

enregistrement de ces données par le Groupe Larcier s.a., 39 rue des Minimes, 1000 Bruxelles est effectué dans un but exclusivement commercial et administratif. Conformément à la loi du 8/12/1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données ainsi que du droit de vous opposer au traitement de ces données à des fins de marketing direct. Tout renseignement concernant leur traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, Rue de la Presse, 35 - 1000 Bruxelles.

